

Fiche de poste - Enseignant spécialisé **du premier degré**  
**Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique (ITEP) l'Escale de BERCK**

**RÉFÉRENCE**

Référence : circulaire 2007-194 du 14 mai 2007

**MISSIONS**

Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) accueillent des enfants ou adolescents qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment sous forme de troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants et adolescents se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguant différentes expertises professionnelles et à un accompagnement personnalisé.

Le « dispositif ITEP » de Berck, ouvert depuis janvier 2014, accueille des enfants de 3 à 14 ans (3 à 14 ans pour le SESSAD et 6 à 14 ans pour les places en internat et semi-internat) orientés par la MDPH.

Agrément : SESSAD 24 places (12 places à Berck-sur-Mer, 12 à Boulogne-sur-Mer), semi-internat 10 places et internat 27 places.

L'ITEP leur offre, dans le cadre d'une Unité d'Enseignement Externalisée à l'école du Foïer de Berck, une scolarisation. Celle-ci est assurée par des professeurs des écoles spécialisés.

**QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES REQUISES**

***Des conditions de travail spécifiques pour un projet innovant***

La scolarisation est organisée dans un cadre souple et modulable de regroupements d'élèves en fonction de leur âge, de leurs besoins éducatifs et scolaires particuliers. Ces regroupements sont d'un effectif maximum de 10 élèves toujours pris en charge par un binôme enseignant-éducateur. Le temps de scolarisation est variable en fonction des capacités d'attention des jeunes.

Sur les mêmes temps que la prise en charge scolaire et en articulation avec elle, des groupes d'activités éducatives sont animés par des éducateurs, un éducateur sportif et les rééducateurs de l'établissement, pour tous les élèves non pris en charge en classe.

L'objectif de l'ITEP est de permettre à des enfants en rupture scolaire de construire ou de reconstruire progressivement un projet de scolarité, en vue de réintégrer le cursus scolaire ordinaire.

Des informations complémentaires concernant le fonctionnement des ITEP peuvent être trouvées sur le site Eduscol (« Scolarisation des enfants présentant des Troubles des conduites et des comportements » - Août 2012).

Eu égard à l'âge des enfants accueillis et au niveau d'enseignement dispensé, les enseignants seront soumis à un horaire hebdomadaire de service de 27 heures réparties comme suit : 24 heures devant élèves, 2 heures de coordination et de synthèse et 1 heure de réunion ou d'animation pédagogique.

***Profil attendu des enseignants :***

Les candidats doivent être titulaires du CAPPEI, *de préférence option unité d'enseignement.*

Ils doivent en outre :

- manifester un intérêt pour les publics présentant des troubles à dominante psychologique (une expérience réussie, même limitée, auprès de jeunes d'un tel profil serait un atout indéniable),
- avoir la volonté de s'engager dans un projet novateur,
- être capables de travailler en équipe pluridisciplinaire (à l'interne) et en partenariat (à l'externe),
- disposer d'une bonne maîtrise didactique (en liaison avec les paliers 1 et 2 du socle commun) et de compétences dans le champ des démarches pédagogiques adaptatives et des conduites de détours.